

Minister
of Agriculture and
Agri-Food



Ministre
de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire

Ottawa, Canada K1A 0C5

Référence à rappeler : 233841

OCT 17 2017

Monsieur Patrice (Pat) Finnigan, député
Président
Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur le Député,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureux de vous fournir la réponse du gouvernement aux recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire intitulé *Dettes dans le secteur agricole et leurs effets*, présenté à la Chambre des communes le 19 juin 2017.

Le gouvernement remercie les membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour leur précieuse étude visant à examiner les enjeux, les défis et les possibilités liés à l'endettement dans le secteur agricole et agroalimentaire. Le gouvernement remercie également les nombreux témoins, dont les représentants des ministères et organismes fédéraux, les groupes de producteurs, les associations de l'industrie, les groupes de défense des intérêts ainsi que les représentants du milieu universitaire et des affaires, qui ont comparu devant le Comité permanent. Leurs observations sur les politiques et programmes actuels, les améliorations qui pourraient être apportées concernant les initiatives favorisant les compétences en gestion des affaires et le soutien de la relève agricole dans le démarrage d'entreprises agricoles et dans le transfert d'entreprises agricoles sont tout aussi instructives qu'éclairantes.

Comme vous le savez, mon mandat comprend l'engagement de mettre en œuvre un nouveau cadre stratégique pluriannuel pour l'agriculture qui remplacera Cultivons l'avenir 2, lequel prendra fin le 31 mars 2018. Le 21 juillet 2017, les ministres de l'Agriculture se sont entendus sur les éléments clés d'un nouveau cadre stratégique fédéral-provincial-territorial (FPT) pour l'agriculture de 3 milliards de dollars sur cinq ans, le Partenariat canadien pour l'agriculture, lors de la réunion annuelle des ministres FPT de l'Agriculture qui a eu lieu à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador. Le Partenariat canadien pour l'agriculture, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018, renforcera le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, favorisant ainsi l'innovation, la croissance et la prospérité. De plus, les producteurs continueront d'avoir accès à une série complète de programmes de gestion des risques de l'entreprise.

.../2

L'engagement des jeunes est une priorité clé du gouvernement du Canada. À toutes les étapes de l'élaboration du Partenariat canadien pour l'agriculture, j'ai mobilisé activement la relève agricole afin de mieux comprendre les défis uniques auxquels elle doit faire face. Je suis heureux de souligner que le rapport du Comité et les recommandations qui en découlent vont dans le même sens que les éléments du nouveau cadre stratégique. Les perspectives et les points de vue de la relève agricole canadienne continueront d'influencer l'élaboration des futurs programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

J'ai trouvé inspirant et enrichissant de tenir des consultations, des tables rondes et des séances en direct sur Facebook axées sur les jeunes du milieu agricole à l'échelle du pays. Je suis particulièrement fier de l'investissement de 5,2 millions de dollars du gouvernement dans l'Initiative de stage en agroenvironnement, du doublement du prêt Jeune agriculteur de Financement agricole Canada qui passe de 500 000 \$ à un million de dollars et de l'engagement à l'égard du programme Agriculture en classe.

Bien que les défis des nouveaux agriculteurs soient considérables, l'agriculture canadienne offre de nombreuses possibilités de réussite pour les personnes faisant leur entrée dans le secteur agricole. Comme il est souligné dans le Budget 2017, on s'attend à ce que le potentiel économique du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire soit une force motrice de l'économie canadienne. Le secteur devrait continuer de croître alors que la classe moyenne mondiale prend de l'expansion et entraîne une hausse de la demande mondiale pour les produits agricoles canadiens. Tandis que le secteur affiche un bon rendement et que de nouveaux débouchés font surface, le gouvernement du Canada croit fermement que le soutien de la relève agricole est essentiel au renouvellement et à l'avenir du secteur de l'agriculture du Canada.

Le gouvernement a tenu des consultations pour déterminer si les modifications fiscales proposées pour les sociétés privées pourraient avoir une incidence sur les transferts intergénérationnels d'exploitations agricoles. Dans le cadre de ses consultations, le gouvernement s'est engagé à sonder l'opinion des intervenants, y compris les agriculteurs, pour déterminer s'il est possible de faciliter davantage les véritables transferts intergénérationnels d'entreprises agricoles tout en continuant de protéger l'intégrité du régime fiscal. La priorité du gouvernement est de s'assurer de l'équité fiscale tout en évitant les conséquences non voulues pour nos vaillants agriculteurs. Le gouvernement demeure résolu à appuyer ces derniers en maintenant le roulement fiscal sur les transferts intergénérationnels et l'exemption cumulative des gains en capital d'un million de dollars.

Vous trouverez ci-joint une copie de la réponse du gouvernement aux recommandations du rapport. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink that reads "Lawrence MacAulay".

Lawrence MacAulay, C.P., député

Pièce jointe

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE INTITULÉ : *DETTES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET LEURS EFFETS*

Le gouvernement du Canada est heureux de répondre au rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (le Comité) intitulé *Dettes dans le secteur agricole et leurs effets* (le rapport).

Le gouvernement apprécie le travail des membres du Comité, ainsi que des témoins qui ont comparu devant eux, pour leurs observations et leur détermination à faciliter la compréhension de l'endettement dans le secteur agricole et ses effets. Le gouvernement appuie l'approche positive ainsi que les propositions et idées constructives présentées par le Comité. Le gouvernement du Canada est d'accord avec l'engagement du Comité de s'assurer que la relève agricole dispose des compétences en gestion des affaires et du soutien financier qui sont nécessaires pour le démarrage ou le transfert d'une entreprise agricole. Le soutien de la relève agricole est essentiel au renouvellement et à l'avenir du secteur canadien de l'agriculture.

Les exploitations agricoles canadiennes – comme les entreprises de tous les secteurs – se servent des prêts comme un outil pour faire des investissements qui leur permettent d'innover et de faire croître leurs activités. Les exploitations agricoles canadiennes d'aujourd'hui ont, en général, une base financière solide. Par ailleurs, de nombreux agriculteurs de la génération des baby-boomers devraient prendre leur retraite au cours des 10 à 15 prochaines années, et bon nombre d'entre eux transféreront leurs entreprises à la relève agricole. Le gouvernement du Canada a des programmes en place pour faciliter ce processus et pour aider la relève agricole à s'établir.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), avec ses partenaires du Portefeuille, ses homologues provinciaux et territoriaux et les autres ministères concernés, a des politiques et des programmes en place pour aider les exploitants agricoles actuels à gérer les risques associés à la production et aux prix, pour aider la relève agricole à établir ou développer ses exploitations et pour aider les familles agricoles à assurer le transfert d'entreprises à la relève agricole.

AAC continue de s'assurer que le point de vue de la relève agricole est pris en compte dans l'élaboration de ses politiques et de ses programmes. Plus particulièrement, AAC consulte la relève agricole à mesure que des programmes sont créés pour le prochain cadre stratégique pour l'agriculture, le *Partenariat canadien pour l'agriculture*. Le gouvernement du Canada collabore avec des experts et des intervenants pour cerner et régler les défis et les enjeux et pour maximiser les possibilités s'offrant à la relève agricole. Le gouvernement du Canada est déterminé à aider la relève agricole à assumer son rôle dans l'évolution du secteur.

RECOMMANDATION 1

Le Comité recommande que le gouvernement mette en place des initiatives permettant de promouvoir davantage l'acquisition de compétences en gestion des affaires.

Le gouvernement appuie cette recommandation et est de l'avis du Comité qu'il faut promouvoir l'acquisition de compétences en gestion des affaires. Il prévoit maintenir son appui quant au perfectionnement des compétences de la relève agricole.

Par le truchement du programme Agri-compétitivité d'AAC, le gouvernement fédéral soutient les organisations qui aident la relève agricole à acquérir des compétences en gestion des affaires et en leadership. Depuis novembre 2015, le gouvernement fédéral a octroyé près de quatre millions de dollars à quatre organisations pour renforcer le développement des compétences chez les jeunes agriculteurs et les agriculteurs débutants. Il s'agit de la Table pancanadienne de la relève agricole (500 000 \$), du Conseil des 4 H du Canada (2,5 millions de dollars), de Financement agricole Canada (900 000 \$), et du Concours des jeunes agriculteurs d'élite du Canada (65 000 \$). Ces organisations facilitent l'échange d'information entre les jeunes agriculteurs novateurs du Canada, offrent des programmes et des activités visant à soutenir les entrepreneurs, aident la relève agricole à adopter des pratiques de gestion des affaires et à acquérir des compétences en leadership et offrent un milieu de réseautage et de mentorat qui favorise les partenariats et la collaboration.

En vertu des programmes à coûts partagés de *Cultivons l'avenir 2* (CA 2), les provinces et les territoires ont la souplesse de concevoir et d'offrir des programmes qui correspondent à leurs priorités respectives. Ces derniers font notamment la promotion des compétences en gestion des affaires, y compris :

- Gestion des affaires, débouchés commerciaux et perfectionnement des compétences;
- Connaissance du milieu des affaires et adaptation stratégique;
- Développement de l'entreprise et du leadership;
- Développement des compétences en gestion.

Les programmes de développement des entreprises de CA 2 portent sur l'acquisition de compétences en gestion des affaires ainsi que d'outils et de pratiques pour aider les agroentreprises à générer des profits et à obtenir une part de marché, ainsi qu'à atteindre leurs objectifs opérationnels. Les programmes visent également à : accroître l'adoption de pratiques de gestion exemplaires et améliorer la capacité de gestion; trouver des solutions d'affaires novatrices; mettre en œuvre des stratégies de développement de marché; accroître la confiance de l'industrie pour obtenir de nouvelles occasions d'affaires ou de nouveaux débouchés commerciaux.

Financement agricole Canada (FAC) permet aux producteurs et aux exploitants d'agroentreprises d'avoir accès gratuitement à des activités d'apprentissage où ils peuvent acquérir des compétences en gestion et recevoir une formation pratique, y compris des activités en temps réel comme les forums de FAC et les forums sur les perspectives agricoles et l'échange de connaissances agricoles, et accéder au contenu multimédia en ligne sur FCC.ca sur des sujets tels que la gestion des finances agricoles, les ressources humaines et la planification de la relève.

En tant que partenaire de la Stratégie emploi jeunesse (une initiative horizontale unissant 11 ministères et organismes fédéraux) du gouvernement du Canada, AAC offre le programme Objectif carrière ainsi que l'Initiative de stage en agroenvironnement pour aider les jeunes, plus

particulièrement ceux qui se heurtent à des obstacles à l'emploi, à obtenir de l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les habiletés dont ils ont besoin pour faire une transition réussie vers le marché du travail.

Le programme Objectif carrière octroie du financement aux employeurs et aux organisations pour la conception et la prestation d'une gamme d'activités qui permettent aux jeunes (âgés de 15 à 30 ans) de prendre des décisions plus éclairées quant à leurs choix de carrière et de perfectionner leurs compétences. Le programme octroie du financement chaque année à des projets qui embauchent de nouveaux diplômés dans les domaines de l'agriculture, des sciences agroalimentaires et de la médecine vétérinaire. Le programme aide à financer les stages agricoles des diplômés canadiens. Chaque stage dure entre 4 et 12 mois.

L'Initiative de stage en agroenvironnement aide à financer les stages des diplômés postsecondaires dans le domaine de l'agriculture dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse. Annoncé dans le budget de 2016 et doté d'une enveloppe de 2 millions de dollars, le programme a permis de créer 147 nouveaux emplois. Ce succès a entraîné la reconduction de l'initiative dans le budget de 2017, en plus de l'octroi d'une enveloppe bonifiée de 5,2 millions de dollars sur deux ans. Cette initiative offre aux jeunes Canadiens une expérience de travail enrichissante axée sur la mise en œuvre d'activités écologiques à la ferme et au sein d'organisations du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Financé par le Programme d'appui aux initiatives sectorielles d'Emploi et Développement social Canada, le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) a mis au point des produits visant à améliorer les compétences en gestion agricole. Par exemple, Agri-leadership est un outil d'autoévaluation conçu pour aider les producteurs agricoles à cerner leurs compétences actuelles et celles qu'ils pourraient devoir perfectionner. De plus, pour aider à combler les lacunes liées aux compétences, le CCRHA a compilé la première base de données nationale de programmes de formation agricole à l'échelle du pays.

Afin d'offrir un meilleur accès à l'information sur les programmes et les politiques du gouvernement, AAC a ajouté une section à l'intention de la relève agricole sur son site Web. Cette section contient des liens vers divers programmes et services qui pourraient intéresser la relève agricole.

Le gouvernement continuera de se pencher sur les moyens d'améliorer l'acquisition de compétences afin de permettre à la relève agricole de prendre des décisions éclairées en matière de gestion et sur les moyens de mieux diffuser l'information sur ses programmes et ses politiques.

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que le gouvernement apporte un soutien à la relève agricole dans le démarrage d'entreprises agricoles et dans le processus de transfert d'entreprises agricoles en atténuant les conséquences financières et fiscales.

Le gouvernement appuie cette recommandation puisqu'il continue d'aider la relève agricole notamment au moyen d'un large éventail de mesures et de programmes fédéraux.

Le gouvernement est toujours déterminé à soutenir la relève agricole grâce au programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles d'AAC*, qui est un programme de garantie de prêts conçu pour faciliter l'accès au crédit des agriculteurs et des coopératives agricoles. Les agriculteurs qui exploitent une entreprise agricole depuis moins de six ans peuvent demander des prêts financés jusqu'à 90 pour cent, entraînant une faible mise de fonds de seulement 10 pour cent. Les agriculteurs qui exploitent une entreprise agricole depuis plus de six ans requièrent une mise de fonds de 20 pour cent. Les agriculteurs peuvent se servir de ces prêts pour établir, améliorer, transférer et développer des exploitations agricoles, alors que les coopératives agricoles peuvent aussi utiliser des prêts pour transformer, distribuer ou commercialiser les produits agricoles. Grâce au programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, le gouvernement du Canada appuie le renouvellement du secteur de l'agriculture et permet aux coopératives de mieux saisir les débouchés commerciaux.

La majorité des programmes de développement des entreprises de Cultivons l'avenir 2 (CA 2) soutiennent également les activités pour la prochaine génération d'entreprises agricoles. Les programmes ne visent pas à atténuer les conséquences fiscales, mais ils offrent aux nouveaux agriculteurs du soutien financier qui leur permet d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour démarrer ou gérer une entreprise agricole. Voici des exemples d'initiatives à frais partagés fédérales-provinciales :

- **Programme de compétitivité, volet Prochaine génération :**
 - Ce volet facilite l'entrée et l'établissement des nouveaux agriculteurs et transformateurs en améliorant leurs connaissances en gestion et leurs compétences en commercialisation ainsi qu'en planification des activités et de la commercialisation. Ce volet reconnaît la valeur à la fois de l'apprentissage collectif et de l'apprentissage individuel.
 - Il fournit du soutien financier aux jeunes agriculteurs et entrepreneurs de l'industrie des produits agro-industriels pour leur permettre d'obtenir de l'aide dans les domaines suivants : leadership; production; planification des activités; gestion des activités; commercialisation des produits agroalimentaires et agro-industriels; marketing; développement des marchés.
- **Gestion des affaires, débouchés commerciaux et perfectionnement des compétences :**
 - Le principal objectif du programme est d'aider les producteurs de l'Alberta à acquérir des compétences en gestion des affaires. Les producteurs agricoles établis, les nouveaux producteurs, le personnel du secteur de la transformation agroalimentaire et les groupes de producteurs ont droit à un remboursement pouvant aller jusqu'à 75 % des frais de cours ou des honoraires d'un instructeur pour de la formation professionnelle en groupe. Les particuliers peuvent engager jusqu'à 10 000 \$ pour de multiples projets pour la durée du programme, alors que les groupes peuvent engager jusqu'à 20 000 \$ par demande pour de multiples projets et jusqu'à 40 000 \$ pour la durée du programme.

- **Connaissance du milieu des affaires et adaptation stratégique :**
 - Ce programme aide les agriculteurs dans trois grands secteurs :
 - **Connaissance du milieu des affaires et adaptation** – cette initiative fédérale, provinciale et territoriale encourage les conférenciers du domaine de la gestion agricole à participer à des activités sectorielles et à donner des séminaires et des ateliers.
 - **Services-conseils aux entreprises agricoles** – cette initiative offre aux producteurs un système d'aide à deux niveaux fournissant des services d'évaluation financière et de planification des activités dans des domaines comme la planification de la relève, l'évaluation des risques, la gestion financière, l'économie de la production, les stratégies de marketing, les ressources humaines et l'exécution de projets à valeur ajoutée.
 - **Soutien agroalimentaire aux Premières nations** – cette initiative aide les communautés des Premières nations à faire de la planification d'activités et à améliorer des projets en cours dans le secteur agricole.
- **Choisir l'agriculture :**
 - Soutenir les organisations de producteurs dans la tenue d'ateliers, de conférences et de voyages d'études qui s'adressent à la relève agricole et traitent de ses besoins.
 - Aider la relève agricole à créer des clubs de formation pour ses pairs, à embaucher des mentors individuels ou à entreprendre d'autres activités qui répondent à ses besoins de formation.

Tout au long de l'élaboration du *Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA)*, les ministres de l'Agriculture fédéral, provinciaux et territoriaux ont mené de vastes consultations auprès du secteur agricole, y compris auprès des jeunes et des nouveaux agriculteurs, et ont entendu parler des défis et des possibilités propres au secteur. Ils travaillent donc à faire en sorte que le PCA contribuera à accroître le taux de participation et de succès de la prochaine génération d'agriculteurs et du secteur dans son ensemble. AAC aide les jeunes agriculteurs et les agriculteurs débutants dans le cadre du programme Favoriser le développement des entreprises de CA 2, qui devrait être reconduit sous le régime du PCA.

Le programme permet aux intervenants de modifier leur exploitation agricole, de s'adapter et d'améliorer leur rentabilité et leur résilience en stimulant la capacité entrepreneuriale grâce au perfectionnement des jeunes, de la relève agricole et des agriculteurs chevronnés, à des initiatives et à l'acquisition de techniques de sécurité à la ferme, ainsi qu'à des initiatives de leadership individuel et sectoriel.

Financement agricole Canada (FAC) fait des prêts aux agriculteurs âgés de moins de 40 ans. En 2016-2017, FAC a octroyé 3,2 milliards de dollars en prêts aux jeunes professionnels du domaine agricole. En plus de ses produits de prêt traditionnels pour les jeunes agriculteurs, FAC offre des programmes de prêt, comme le prêt *Jeune agriculteur* et le prêt *Jeune entrepreneur*

pour aider la relève agricole, dont l'accès au capital est limité. Lancé en 2012 et bonifié en 2016, le programme de prêt *Jeune agriculteur* est passé d'une limite de 500 000 \$ à une limite d'un million de dollars et il accorde aux producteurs admissibles de moins de 40 ans des prêts pour l'achat ou l'amélioration des terres ou des bâtiments agricoles. Les deux prêts ont une limite de crédit d'un 1 million de dollars. Le prêt *Jeune entrepreneur*, lancé en 2017, offre des fonds aux jeunes entrepreneurs admissibles des industries de la vente au détail, de la production et de la transformation de produits agricoles pour acheter ou améliorer des biens agricoles ou pour acheter des actions dans une entreprise du domaine agricole, y compris le domaine de l'agroalimentaire.

Le prêt *Transfert*, créé par FAC en 2012, se fonde sur les relations déjà établies entre un acheteur et un vendeur; par exemple, les agriculteurs qui souhaitent transférer leurs actifs agricoles et les jeunes agriculteurs qui souhaitent s'établir en agriculture. Ce prêt permet aux agriculteurs débutants de faire des paiements échelonnés afin de pouvoir maximiser leur flux de trésorerie ou d'accumuler des capitaux propres. Il offre aux agriculteurs âgés de moins de 40 ans un type de prêt souple et le logiciel de gestion de FAC (Analyse AgExpert) gratuitement incluant une formation individuelle. Avec ce produit, FAC finance la mise de fonds dans un prêt distinct à l'aide d'un calendrier de paiements du capital et de paiements d'intérêts pour une période d'amortissement maximale de sept ans.

Le gouvernement du Canada est conscient qu'il est essentiel d'aider les jeunes agriculteurs pour assurer le renouvellement et l'avenir du secteur agricole du Canada. Il a donc à cœur d'aider les jeunes agriculteurs à assumer leur rôle dans la définition de l'avenir du secteur. Diverses mesures fédérales aident les jeunes agriculteurs à accéder au capital et à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir à la ferme. Par exemple, le gouvernement a investi 5,2 millions de dollars dans l'Initiative de stage en agroenvironnement et a doublé l'offre de prêt du programme Jeune agriculteur de Financement agricole Canada, la faisant passer de 500 000 \$ à 1 million de dollars.

Le gouvernement a consulté les Canadiens pour recueillir des idées sur la façon de faciliter davantage les transferts intrafamiliaux, tout en proposant d'empêcher le recours à des transactions complexes pour contourner les règles actuelles qui restreignent la conversion du revenu (dividendes) en gains en capital.

Le gouvernement s'est engagé à sonder l'opinion des intervenants, y compris les agriculteurs, pour déterminer s'il est possible de faciliter davantage les véritables transferts intergénérationnels d'entreprises agricoles tout en continuant de protéger l'intégrité du régime fiscal. Il demeure résolu à appuyer les agriculteurs en maintenant le roulement fiscal sur les transferts intergénérationnels et l'exemption cumulative des gains en capital d'un million de dollars. Le gouvernement continuera d'examiner des façons d'aider la génération actuelle d'agriculteurs au moment du transfert d'entreprises agricoles à la prochaine génération.